

et qui, elle, va permettre encore une fois, aux députés de s'exprimer sur le sujet et d'étudier le rapport qui leur aura déjà été présenté par le comité, et finalement d'approuver notre démarche qui consiste en une requête à la Reine et au Parlement britannique de nous retourner notre Constitution et de nous permettre d'y inclure la Charte des droits dont j'ai parlé et le principe de la lutte contre les inégalités régionales et un mécanisme d'amendement pour l'avenir.

● (1730)

Alors ce n'est que cela qu'on est en train de faire. La procédure est relativement simple. Je trouve malheureux qu'essentiellement les grandes objections nous viennent, dans la plupart des cas, des députés d'en face, bien que ce soit des objections de procédure ou des questions de forme.

Il me semble que même si la substance est si importante en l'occurrence, au moment où on vit, si cette substance est admissible par l'immense majorité, comme ce qu'ils veulent bien nous laisser entendre, que sur des questions de procédure il y a sûrement moyen de discuter et de s'entendre pour que dans un délai raisonnable on puisse atteindre les fins qui sont visées par cette démarche, monsieur le président, parce que, ne l'oublions pas, et là je réponds à la deuxième question qui nous est posée par les gens, à savoir pourquoi faites-vous cela? C'est beau cela, mais pourquoi le faites-vous et comment se fait-il qu'il y ait des gens qui s'y opposent? Bien voici pourquoi on le fait. Il y a trois raisons à cela. La première c'est qu'au cours du référendum, il n'y a pas tellement longtemps, il y a un groupe considérable parmi nous qui est allé faire campagne au Québec puis ailleurs au pays pour dire aux gens que notre démarche, essentiellement, était de demander à la population de s'opposer à la souveraineté-association, parce qu'en retour on leur offrait une garantie de renouveau constitutionnel au pays. A qui cela va-t-il faire plaisir si ce projet-là avorte, si l'on n'est pas déterminé à assumer ses responsabilités comme gouvernement? A qui cela sera-t-il utile notre inaction ici à Ottawa? Il est important que les députés des autres régions du pays le sachent. Cela va faire plaisir et cela va faire le jeu du Parti québécois, cela va être un pas de plus vers l'indépendance du Québec. C'est ce que cela fait parce que l'affaire de M. Lévesque, c'est qu'il n'y a rien qui peut fonctionner dans le système fédéral. On n'est pas capable de s'entendre. Le renouveau du fédéralisme, c'est impensable.

Ceux qui parlent de fédéralisme renouvelé, ce sont des rêveurs. C'est cela qu'il dit aux gens au Québec, et on voudrait lui prouver qu'il a raison. On voudrait nous empêcher de poser des gestes qui sont de nature à ne pas pénaliser les provinces au profit du gouvernement canadien, mais qui sont strictement de nature à conférer des droits aux citoyens du Canada, des droits fondamentaux, des libertés fondamentales. Vous voudriez vous objecter à cela pour des raisons de procédure, et en même temps faire le jeu des séparatistes du Québec qui nous reprochent d'être impuissants et incapables de sortir de l'impasse constitutionnelle, et de faire un premier pas vers un déblocage pour des changements qui répondent vraiment aux aspirations des Québécois et de l'ensemble des Canadiens! C'est cela que vous êtes en train de faire par votre opposition!

Alors monsieur le président, nous sommes conséquents avec nous-mêmes. Nous tenons parole. On a promis aux Québécois et aux Canadiens qu'on la débloquerait l'impasse constitutionnelle. Puis on a promis qu'on renouvellerait le fédéralisme, et

La constitution

c'est ce qu'on est en train de faire, monsieur le président, puis on n'a pas l'intention de lâcher, croyez-moi! On est sérieux. On va aller jusqu'au bout. Mais monsieur le président, il y a une autre chose. Ce n'est pas seulement une question de principe, c'est une question de croire en son pays, de l'aimer et d'essayer de le faire évoluer dans un sens qui ne réponde pas aux aspirations d'un parti politique, le Parti québécois, qui, lui, recherche plutôt l'indépendance. C'est que, nous, ici, au Canada, on a aussi dit qu'il était temps que le fédéralisme soit renouvelé en profondeur. Ce que l'on est en train de faire ici ce n'est qu'un premier pas. Ne vous scandalisez pas, ce n'est rien en comparaison des changements qui vont venir plus tard lorsque nous aurons finalement notre Constitution au Canada, lorsque nous pourrons avec une formule d'amendement continuer à faire évoluer le fédéralisme.

Monsieur le président, ce n'est qu'une étape. Ce n'est pas une fin ce qu'on est en train de faire. Pour ceux qui sont scandalisés parce qu'ils pensent qu'on va trop loin, ce n'est qu'une étape, ce n'est qu'un déblocage. L'avantage de notre démarche, monsieur le président, c'est que cela va permettre justement au fédéralisme d'évoluer d'une façon continue, cela va désamorcer les tensions dans le futur lorsque notre Constitution sera ici, qu'elle sera humaine, qu'elle sera moderne et qu'elle comportera un mécanisme qui permettra, lorsque les circonstances évolueront, de l'amender sans provoquer des confrontations que nous connaissons et sans devoir requérir à l'unanimité.

C'est là la deuxième raison, et c'est là le deuxième avantage de notre démarche constitutionnelle. Un, on tient parole; 2, parce qu'on est fédéraliste, puis qu'on croit au Canada, qu'on veut l'unir davantage, 2, comme je viens de le mentionner, c'est une étape vers une évolution, une saine évolution constitutionnelle. Et, monsieur le président, la troisième chose qui est très importante, c'est que depuis que je suis en politique on a beaucoup parlé de constitution, et il y a six ans que je suis ici à Ottawa.

Je sais que l'économie, c'est fondamental. Le Canada est important dans le monde. Le Canada est un pays, une grande puissance qui mérite d'être développée. Il me semble que si, une fois pour toutes, on était capable, si on se respectait suffisamment et si on le démontrait dans nos actions, si on était capable de faire ce premier pas dans le déblocage constitutionnel, cela dégagerait le terrain pour qu'on puisse aborder des sujets aussi importants que l'inflation, le chômage, l'énergie, l'économie en général. C'est d'ailleurs un peu pourquoi nous avons procédé de la façon dont nous l'avons fait ici, monsieur le président. Nous avons jugé qu'il était sage d'envoyer cette résolution un certain temps au comité pour permettre au Parlement d'étudier un budget, de toucher à l'énergie, de s'occuper du développement du Canada. A ceux qui nous nieraient le droit comme gouvernement d'agir dans ce dossier, je réponds que nous avons le mandat de gouverner le pays. Nous le faisons d'une façon démocratique en consultant le Parlement, mais notre mandat ne se limite pas exclusivement aux affaires économiques et énergétiques. Notre mandat nous autorise également à agir dans le domaine de la Constitution, et c'est pour le bien-être des citoyens de ce pays, monsieur le président. Notre action est parfaitement justifiée et parfaitement légale. Quand on veut respecter la population qu'on représente, il faut avoir au moins la décence de le leur dire, de